

Pourquoi le SNCA e.i.L. ?

Dans un monde syndical atone, sinon sclérosé, quasi institutionnalisé comme le sont les formations politiques qu'il relaie trop souvent, le SNCA e.i.L. fait le pari qu'un autre engagement syndical est possible.

Il puise sa conviction dans le long travail militant, que ses membres fondateurs ont pratiqué, en particulier à la FSU, en référence à la *Charte d'Amiens* dont ce sera le centenaire l'an prochain.

Que dit la *Charte d'Amiens* ?

Outre de l'Indépendance syndicale, qui permet un vrai combat revendicatif au service des salariés, elle parle du vaste **champ de l'économique et du social sur lequel doit s'exercer l'action syndicale et celle du monde ouvrier**. Trop souvent, ce champ de l'économique et du social a été confisqué à ceux qui sont à l'œuvre pour gagner leur vie et celle de leur famille. Ceux qui l'ont **confisqué** sont les **politiques** qui prétendent avoir toujours raison même quand les urnes leur infligent un sévère démenti, le **patronat** dont les dirigeants considèrent trop souvent que leur recherche du profit à tout prix relève de l'intérêt général, les **technocrates** de tous poils enfin qui pensent que leurs compétences peuvent seules faire le bonheur des gens, et malgré eux s'il le faut !

Au syndicalisme d'en faire la reconquête : c'est ce que propose le SNCA e.i.L.

L'héritage d'AUTREMENT, les valeurs d'Effacité, d'Indépendance et de Laïcité dont le SNCA e.i.L. ne se sert pas comme de faire valoir, mais qu'il pratique au quotidien, sur le terrain, en tenant compte des demandes réelles des personnels, sont les expressions de la *Charte d'Amiens* dans sa dimension la plus vivante.

C'est pourquoi l'existence du SNCA e.i.L. est légitime et nécessaire.

Notre syndicat traverse le gros temps : et ce sont des « syndicats amis » qui ont provoqué la tempête ! Mais nous ne perdons pas de vue le cap que nous avons choisi : celui de la **défense des intérêts matériels et moraux des professeurs et de l'École de la République.**

Françoise Roche
Secrétaire Générale

Sommaire : p.1 EDITO, pp. 2 & 3 : Communiqués, pp. 4 & 5 : Comptes-rendus
p. 6 : Conseils pratiques, p. 7 : bulletin d'adhésion, p. 8 : tarif des cotisations
Quatre pages Contractuels & « Association PLP »
Déclarations de candidature académique et nationale

COMMUNIQUE DE PRESSE

12 juillet 2005

Le SNCA e.i.L. longuement reçu au Ministère de l'Education Nationale

Le SNCA e.i.L. a tout loisir de se féliciter de l'écoute que lui a accordée le Ministère de l'Education Nationale lors d'une audience d'une heure et demi le 12 juillet 2005.

Il aura fallu un peu plus de six semaines au Ministère de l'Education Nationale pour reconnaître dans le SNCA e.i.L. un interlocuteur représentatif. C'est donc toute la stratégie du SNETAA et de son secrétaire général, ainsi que celle du secrétaire général sortant d'EIL, Monsieur Bernard PABOT, qui sont mises en échec par cette reconnaissance officielle du SNCA e.i.L.

Après le complet désaveu que la Justice a infligé à la direction d'EIL, par l'arrêt du TGI de Paris le 29 avril dernier, c'est une nouvelle défaite que subissent les manœuvres de spoliation et de casse syndicales fomentées par les secrétaires généraux d'EIL et du SNETAA, au profit de ce dernier qui coûte que coûte veut se transformer en syndicat généraliste.

Le Conseiller du Ministre, Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, a été très attentif au respect de la démocratie dans les instances syndicales et à la situation du SNCA dans la fédération EIL tout autant qu'aux revendications spécifiques et aux interrogations du SNCA e.i.L.

Après avoir attiré l'attention du Conseiller du Ministre sur les interférences existant entre la loi d'Orientation sur l'Avenir de l'Ecole, la loi de Cohésion sociale et la loi de Transposition des dispositions européennes dans la Fonction Publique, le SNCA e.i.L. a vivement désapprouvé la mise en place du décret sur les remplacements, a souligné les indices de paupérisation du corps enseignant (jeunes titulaires, contractuels reçus aux concours sans reclassement, précaires et non titulaires ...), a manifesté ses inquiétudes quant aux dégradations des conditions de travail, quant à l'incertitude sur l'avenir des ZEP et ZS. Le SNCA e.i.L. s'est élevé contre le recrutement d'« assistants pédagogiques », l'inégalité des perspectives de carrière et surtout la Nouvelle Gestion des Promotions (NGP)*.

Le SNCA e.i.L. a interrogé le Conseiller du Ministre sur les conséquences du rejet massif des Décrets d'application présentés au CSE des 7 et 8 juillet.

Le SNCA e.i.L. a également abordé la question de la rémunération des professeurs titulaires et contractuels de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale privés de la part modulable de l'ISO. Il a demandé que les PLP et les certifiés de la Mission Générale d'Insertion ne soient pas écartés des prochaines élections professionnelles comme c'était le cas lors des précédents scrutins.

Il a également insisté sur la menace qui pèse sur le réemploi de tous les contractuels à la prochaine rentrée.

L'Association-PLP a présenté son principal mandat pédagogique d'une structure spécifique, éducative et attractive : l'Institut d'Enseignement Professionnel, seul à même de permettre le fonctionnement de la double interface enseignement/orientation et formation/insertion. A cette revendication est associé un mandat corporatif : la reconnaissance et la revalorisation des spécificités du corps des PLP.

**Le SNCA e.i.L. a fait un recours sur ce sujet devant le Conseil d'Etat.*

15 juillet 2005

Large écoute pour le SNCA e.i.L. au Ministère

A sa demande, le SNCA e.i.L. a été de nouveau reçu le 15 juillet au Ministère de l'Education Nationale.

Le Conseiller social du Ministre de l'Education Nationale, Monsieur ROY, a accordé une large écoute aux revendications du SNCA e.i.L. .

En effet, cette audience a pris les formes d'une véritable séance de travail de près de deux heures. Elle a permis aux représentants du SNCA e.i.L. d'aborder assez longuement chaque point qu'ils souhaitaient traiter.

Le SNCA e.i.L. ne peut que se féliciter de l'attention du Ministère. Il espère que les réponses qui seront apportées à ses revendications et à ses interrogations seront de la même qualité.

Une question a particulièrement retenu l'attention du Cabinet du Ministre : celle des élections professionnelles.

Le Ministre n'ignore pas la situation actuelle du SNCA e.i.L. et de sa fédération, ni non plus les prétentions hégémoniques du principal syndicat d'EIL.

Manifestement, le SNETAA (puisque c'est de lui dont il s'agit) s'inquiètera, comme à son habitude, de trouver un large soutien officiel dans sa démarche de spoliation et de casse syndicales. Il ne fait aucun doute que le SNETAA se présentera comme une victime !

Mais qui donc l'a obligé à élargir son champ de syndicalisation ?

Certes, sans promesse, le Ministère restera attentif au respect de l'indépendance du SNCA e.i.L. et de sa démarche électorale.

Les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2005 : les listes du SNCA e.i.L. seront présentes.

18 juillet

Le SNCA e.i.L. entendu par le Ministre de l'Education Nationale

Pour l'heure, et après seulement quelques semaines d'exercice à la tête du Ministère de l'Education Nationale, Monsieur de ROBIEN se met à l'écoute des organisations représentatives. Une deuxième audience accordée au SNCA e.i.L. démontre que la nouvelle politique ministérielle se veut avant tout attentive aux partenaires susceptibles d'apporter des éclairages pertinents aux mesures et aux décisions à mettre en œuvre.

Tant sur la question de la loi FILLON, que sur les conséquences de la loi BORLOO, ou les incidences de la loi DUTREIL, il semble évident que le nouveau ministère cherche à comprendre les enjeux et à réduire les effets néfastes que peuvent avoir les interactions de ces nouvelles lois.

Ainsi, le Conseiller social du Ministre, Monsieur ROY, s'est montré très soucieux d'évaluer les impacts de ces lois. Il semble que le Cabinet du Ministre ait compris, qu'à l'inverse de certaines organisations sclérosées et coupées de leur ancrage, une organisation nouvelle, en prise avec les réalités et les difficultés du terrain, portant des objectifs corporatifs et pédagogiques spécifiques, comme le SNCA e.i.L., devait permettre une efficacité certaine dans la mise en place du dialogue ministériel.

De fait, ce sont deux longues séances de travail, de plus de trois heures au total, qui ont permis un échange fructueux dans la même semaine. Tous les mandats et tous les grands axes d'action dont est responsable le SNCA e.i.L. ont été chaque fois mis sur la table et confrontés avec les options du Ministère. Le Conseiller social s'est engagé, au nom du Cabinet, à fournir des réponses écrites pour une grande partie des sujets abordés.

Le SNCA e.i.L. a particulièrement apprécié que, de son initiative, le Cabinet sollicite un avis sur les mesures présentées au CSE. Par exemple, la pertinence du questionnement sur la place de l'apprentissage dans le système éducatif laisse raisonnablement supposer que le ministère sera très attentif au point de vue de l' « Association-PLP », membre direct du SNCA e.i.L. D'une façon plus régulière, le Cabinet s'est engagé à entendre l'avis du SNCA e.i.L., comme celui d'autres organisations, sur les grandes décisions qui seront débattues par le CSE ainsi que sur la mise en place et les conséquences de la LOLF.

Pour sa part, le SNCA e.i.L. s'efforcera d'être un interlocuteur syndical, sans complaisance, à la hauteur du dialogue voulu par le nouveau ministre.

Comptes-rendus d'audiences

En réponse aux interrogations et aux inquiétudes du SNCA e.i.L., Monsieur Nembrini a commenté les derniers débats du CSE de la semaine dernière et ses décisions. Il a précisé que le Ministre de l'Education Nationale « *souhaite répondre aux exigences de la loi d'Orientation sur l'Avenir de l'Ecole de façon souple et notamment sur le remplacement des professeurs absents* ».

La loi visant à transposer des règles communautaires à la Fonction Publique a été adoptée en seconde lecture le 11 juillet 2005. Le SNCA e.i.L. s'inquiétant des nouvelles modalités de recrutement des professeurs contractuels à la rentrée 2005, le Conseiller s'est interrogé sur les délais de publication des décrets d'application ...

Sur la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale, le Conseiller a affirmé que le Ministre

était très attentif à cette structure malgré les difficultés actuelles de financement dues aux blocages venant du Fonds Social Européen.

L'Association-PLP, pour sa part, a rappelé les fondements de son engagement au sein du SNCA e.i.L. ainsi que les éléments revendicatifs de ses mandats. A propos du nouveau décret sur le lycée des métiers, l'architecture de l'IEP (Institut d'Enseignement Professionnel) semble au SNCA e.i.L. une réponse plus éducative et plus ancrée sur la réalité de l'interface entre les structures de la formation et celles de l'insertion. Il n'est qu'à regretter que le SNETAA qui disposait de ce mandat, l'ait complètement abandonné afin de se transformer en syndicat généraliste.

15 juillet avec Monsieur le Conseiller ROY

Le 15 juillet 2005, à la demande de Gilles de ROBIEN, nouveau Ministre de l'Education Nationale, son Conseiller social, **Emmanuel ROY**, a reçu une délégation du SNCA e.i.L.

Après la présentation des origines et de l'histoire de ce jeune syndicat, la délégation a abordé avec le représentant du Cabinet les sujets suivants :

I- Les élections professionnelles de décembre prochain.

Monsieur Roy s'est engagé à fournir au SNCA e.i.L. tous les documents concernant ces élections au fur et à mesure de leur sortie.

II- Le SNCA e.i.L. et ses partenaire.

Outre les intersyndicales auxquelles il participe activement (MGIEN, Roland VEUILLET), le SNCA e.i.L. est en relation avec les familles et les parents d'élèves laïques de l'UFAL. Il travaille aussi avec le principal syndicat de la formation continue des adultes du secteur privé, le SNACFA. Ce dernier a une position originale quant à l'alternance qu'il considère comme une troisième voie de formation, non concurrentielle de l'enseignement initial.

III- Le SNCA e.i.L. se revendique de l'essentiel des mandats d'EIL.

Les principaux animateurs actuels du SNCA e.i.L. sont aussi les rédacteurs et les rapporteurs des textes de LAMOURA où s'est tenu en 2003 le Congrès constitutif d'EIL.

Certains de ces mandats ont déjà été explicités devant Monsieur **NEMBRINI**, membre du Cabinet de Gilles de ROBIEN, au début de la même semaine :

- **Scolarisation des jeunes en difficulté** (LP, MGIEN).
- Le travail de la Commission THELOT n'a pas apporté suffisamment de réflexion et de réponses en ce qui concerne l'orientation, la formation, l'insertion par la voie de l'enseignement professionnel. La loi FILLON est restée tributaire de ces insuffisances. Il serait souhaitable que le nouveau Ministre envisage de compléter la loi sur cet aspect.
- Le SNCA e.i.L. souhaite aborder la question de l'apprentissage relancé par le plan BORLOO. Il faut évaluer et contrôler le financement, le coût de son fonctionnement. Le SNCA e.i.L. suggère un groupe de travail interministériel sur ce sujet.

Le Conseiller social a semblé particulièrement intéressé par les positions du SNCA e.i.L. sur 2 points :

1. L'apprentissage, pour garder sa valeur d'insertion professionnelle et sociale, ne doit pas se substituer à la formation initiale.
2. Tant qu'il apparaîtra concurrentiel du système éducatif (caractère mis en avant par les Régions) la relation Ecole / Apprentissage restera bloquée.

Le SNCA e.i.L. a rappelé la conception du SNACFA voyant dans l'alternance une troisième voie de formation, positionnée selon les réelles possibilités d'insertion.

- Le précédent ministre ayant arrêté 11 mesures (sur les 225 concernant la Fonction Publique) relevant de l'Education Nationale dans le cadre de la stratégie ministérielle de Réforme, le SNCA e.i.L. a demandé à être associé à la réflexion sur ces mesures.
- **Chefs d'établissements.**
Il y a une association de chefs d'établissement, issue du syndicat Direction EIL, qui rejoint le SNCA e.i.L., comme l'y autorise le règlement intérieur de ce syndicat.
Les chefs d'établissements sont demandeurs d'une Orientation qui ne soit plus commandée par l'unique gestion des flux.
- **Précarité :** le SNCA e.i.L. souhaite présenter prochainement au Conseiller social des témoignages de précarité issus du terrain, dans le cadre d'une intervention et d'une relation continues.

IV- Les problèmes spécifiques de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale.

Le SNCA e.i.L. rappelle la grave crise de mai-juin 2004 et le rôle moteur qu'il a joué dans sa solution. Des points particuliers sont abordés :

- **Pourquoi la part modulable de l'ISO n'est-elle pas attribuée aux professeurs-coordonateurs de la MGIEN qui remplissent, et au-delà, le rôle de professeurs principaux de leurs classes ?**
- La loi DUTREIL prévoit des contrats de 3 ans, renouvelables une fois. Qu'est-il prévu par le MEN, alors que le dispositif SAPIN touche à sa fin ?
Monsieur ROY estime que des mesures seront prises afin de trouver une solution à l'emploi des contractuels en fin de contrat deux fois trois ans, mais qu'il est trop tôt pour envisager quelle forme prendra cette solution.
Il a également rappelé que la titularisation ne pouvait se faire que par concours ou équivalent et que des CDI n'étaient pas envisageables au vu des statuts des fonctionnaires.
- Le SNCA e.i.L. a demandé que les titulaires PLP et certifiés de la MGIEN ne soient plus tenus à l'écart des élections professionnelles.

V- Quelques interrogations

- Le compte rendu de l'audience du 13 juillet avec **Monsieur NEMBRINI** a déjà fait état des inquiétudes que suscite l'interaction des trois lois FILLON, BORLOO, DUTREIL. Selon **Monsieur ROY**, le Ministre aura à cœur de limiter les effets négatifs possibles de cette imbrication.
- **Circulaire de rentrée.**
Elle se veut modeste, selon **Monsieur ROY**, pour ne pas prétendre tout reprendre à zéro et pour laisser aux **Recteurs**, qui sont plus à même de juger des besoins et des réalités du terrain, le soin de la compléter.
Le SNCA e.i.L. fait remarquer que la situation des primo-arrivants mériterait de plus amples développements. Il fait état du hiatus sur le terrain entre les professeurs labellisés (encore peu postulent) pour enseigner le Français-Langue étrangère et la localisation des élèves relevant de cet enseignement. Il note le manque de volontarisme de l'institution qui pourrait être corrigé par une plus grande implication des corps d'Inspections concernés dans les académies. **Monsieur ROY** objecte la complexité de la gestion des ressources humaines.
- Efficacité et coût du Contrôle en Cours de Formation (CCF) : le SNCA e.i.L. demande qu'une évaluation en soit faite. **Monsieur ROY** invite à se tourner vers la **DESCO** et l'**Inspection Générale** qui ont ce projet.
- Loi Organique des Lois de Finance (LOLF)
Le SNCA e.i.L. souhaite être entendu sur toutes les conséquences directes et connexes de son application dans l'Education Nationale. **Monsieur ROY** indique qu'une explication et une évaluation sont prévues qui feront appel aux partenaires sociaux et syndicaux de l'Institution scolaire.

VI- Conclusion : l'activité du SNCA e.i.L. le place au rang des organisations représentatives.

Tout en regrettant que la solution judiciaire soit trop souvent nécessaire pour étayer l'action syndicale, le SNCA e.i.L. rappelle qu'il a mené avec succès une action devant le TGI de Paris pour garantir son indépendance contre la volonté de spoliation de sa fédération au profit d'un autre syndicat, certes en perte de vitesse.

Le SNCA e.i.L. a rappelé qu'il s'est pourvu devant le Conseil d'Etat contre la Nouvelle Gestion des Promotions (NGP) et devant le Tribunal Administratif de Versailles pour demander la requalification des contrats des contractuels de la MGIEN alors même qu'ils ont été abandonnés par le SNETAA et son appendice le SNPC tout comme la fédération EIL



CONSEILS PRATIQUES

1/ Adressez vos courriers, vos adhésions, vos candidatures au :

**SNCA e.i.L ;
5, rue Clisson
75 013 PARIS**

2/ Le SNCA e.i.L. ne pratique pas le prélèvement automatique et n'autorise aucune organisation syndicale à le faire à sa place.

3/ Si vous cotisiez par prélèvement automatique au profit du SNETAA ou d'EIL alors que vous souhaitez rester membre du SNCA e.i.L., adressez votre demande de résiliation aux :

**Trésoriers du SNETAA et d'EIL
74, rue de la Fédération
75015 PARIS**

4/ Vérifiez sur vos relevés bancaires ou postaux que la résiliation a bien été enregistrée.

5/ Le site du SNCA e.i.L. sera opérationnel à la rentrée.

6/ Le site du SNCA e.i.L. actuellement connecté à partir de celui d'EIL est un leurre. Même s'il diffuse des textes authentiquement SNCA e.i.L., c'est à la suite d'une spoliation pratiquée aux dépens du SNCA e.i.L.

7/ Les adhérents du SNCA e.i.L. ne doivent pas non plus se laisser duper par les publications de la Fédération EIL dirigée par Bernard Pabot : elles sont exclusivement destinées à servir les intérêts personnels de ce dernier et accessoirement ceux du SNETAA qui actuellement renie ses mandats spécifiques liés à la défense de l'Enseignement Professionnel Public et de ses personnels.



Bulletin d'adhésion année 2005-2006

A RENSEIGNER ET A RETOURNER AU SIEGE

COORDONNEES PERSONNELLES

Madame Mademoiselle Monsieur
 Nom Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse personnelle

Code postal Ville
 Téléphones Fax Courriel

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

• **Etablissement de rattachement**

Collège Lycée LP Autre (préciser)
 NOM
 Adresse

Code postal Ville
 Téléphones Fax Courriel

N° de code de l'établissement Académie

• **Carrière**

Spécificité (être très précis)

Titulaire TZR Stagiaire IUFM Stagiaire en situation

<i>CORPS</i>	<i>GRADE</i>	<i>ECHE LON</i>	<i>INDICE</i>	<i>Date de la dernière promotion</i>
<input type="checkbox"/> Agrégé <input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> PLP <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe			

Non-titulaire Préciser : Contractuel Autre (préciser) :

*Je soussigné-e opte pour la totalité de la cotisation , déduis la part »suivi de carrière « ,
 Je règle par chèque joint* , par virement** .*

Date Signature

*ordre : SNCA e.i.L.

** : compte 00020151601-12 Crédit Mutuel 69, bd Saint-Germain 75005

Tarifs des cotisations 2005-2006

Le SNCA e.i.l. tient à rappeler que les cotisations doivent d'abord servir à défendre les intérêts matériels et moraux des adhérents. La part due au fonctionnement des structures nécessaires ne doit pas grever l'engagement solidaire que représente la cotisation des adhérents ni détourner les militants de leurs obligations et responsabilités.

Les personnels de la Fonction Publique subissent, avec l'ensemble des salariés, une réelle amputation de leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi il est indispensable d'ajuster le montant des cotisations à ce recul économique et social. Cela ne signifie pas que l'action revendicative sera moins forte. Au contraire, elle sera même vraisemblablement renforcée dans la mesure où la modicité des cotisations doit permettre à davantage de collègues de se syndiquer.

Nous pensons pour notre part, au SNCA e.i.l., que d'autres organisations devraient y réfléchir.

D'autre part, la syndicalisation est un acte responsable qui engage solidairement l'adhérent-e et son syndicat d'affiliation. Elle a donc plusieurs significations : elle est un choix de **solidarité** (1), elle donne accès à des **informations** personnalisées (2), et, à l'occasion d'une mutation ou d'une promotion, elle est une demande de suivi de **carrière** (3)

C'est pourquoi la cotisation des titulaires est modulable.

Jusqu'au 31 août 2005, vous pouvez bénéficier de la pré-syndicalisation (**pré-s**) qui allège la cotisation part fixe (solidarité et informations).

CONTRACTUELS :

50 €(p-s : 45 €)

Vacataires : 30 €(p-s : 27 €)

TITULAIRES ET STAGIAIRES

ECHELON	AGREGES Parts (1) et (2)	pré-s	Part (3)	CERTIFIES PLP Parts (1) et (2)	pré-s	Part (3)
1er→ 4ème	60	54	20	50	45	15
5ème→ 7ème	80	72	40	60	54	25
8 ^{ème} / 9ème	100	90	60	70	63	35
10 ^{ème} /11ème	120	108	80	80	72	45
Hors classe 1/4 /	120	108	80	80	72	45
Hors classe 5/7	140	126	100	100	90	50
Retraités	70	63		60	54	
Disponibilité	30	27	10	30	27	10

ATTENTION !

Hors de France : la part « carrière » (3) de la cotisation est assortie d'un coefficient 2.

Le secteur Hors de France, en ce qui concerne l'Etranger et les Territoires, est confié à

Vincent GODEAU